



## Communiqué de presse

### Annick Girardin, ministre des outre-mer, et Bernard Stalter, président de CMA France, réunissent les présidents des chambres de métiers et de l'artisanat d'outre-mer

**Paris, le 24 juin 2019** – Annick Girardin, ministre des outre-mer, et Bernard Stalter, président de CMA France, ont convié le 24 juin au ministère des outre-mer l'ensemble des présidents des chambres de métiers et de l'artisanat d'outre-mer.

Annick Girardin a tenu un discours fort et engageant sur la place de l'artisanat dans les économies locales d'outre-mer. Elle a rappelé les contours de l'ambitieuse réforme de l'écosystème économique en outre-mer, qui favorise désormais les filières locales génératrices de croissance et d'emplois.

Ce temps d'échanges a également été l'occasion, pour la ministre des outre-mer, de présenter aux différents acteurs la Trajectoire outre-mer 5.0, qui constitue désormais le cadre durable à l'application des politiques publiques en outre-mer. Elle a détaillé chacun des cinq objectifs qui la composent : zéro carbone, zéro déchet, zéro polluant agricole, zéro exclusion et Zéro vulnérabilité aux changements climatiques. Dans une démarche d'ouverture, elle a rappelé qu'au-delà du gouvernement, il était fondamental d'associer l'ensemble des acteurs socio-économiques d'outre-mer à cette démarche.

Bernard Stalter, président de CMA France, qui est à l'origine de cette invitation conjointe, a souhaité au nom de l'ensemble des présidents des Chambres des Métiers et de l'Artisanat présents remercier la ministre pour la qualité des échanges et l'écoute attentive dont elle a su faire preuve.

Ce fut également l'occasion de présenter les initiatives portées par de nombreuses CMA d'outre-mer qui s'inscrivent pleinement dans cette démarche 5.0.

Ils ont également souhaité, au-delà des enjeux environnementaux, sensibiliser la ministre aux problématiques rencontrées par les chambres des territoires ultramarins. Ils ont notamment insisté sur les conséquences pour les chambres de la mesure suivante : l'exonération de taxe pour les entreprises déclarant moins de 5 000 euros.

#### Contacts presse :

Ministère des outre-mer

01 53 69 26 74 / [mompresse@outre-mer.gouv.fr](mailto:mompresse@outre-mer.gouv.fr)